

Allevard

LES - BAINS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Installation d'un snack sur la base de loisirs du Lac de la Mirande
Commune d'Allevard (38580)
Occupation du domaine public



1. Contexte et présentation du site

Située au pied du massif de Belledonne, la base de loisirs du lac de la Mirande constitue un espace naturel de 1,7 hectare fréquenté par les familles, sportifs et visiteurs.

La commune souhaite y développer une offre de petite restauration qualitative adaptée au site.

2. Objet de l'appel à candidatures

Mise à disposition d'un emplacement engazonné d'environ 200 m² pour une activité de restauration légère.

Période : d'avril à octobre.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), précaire et révocable.

3 – Publicité

Le présent avis de publicité est publié sur le site Internet suivant :

- Site de la Mairie d'Alleverd : www.alleverd.fr
- Affichage en Mairie d'Alleverd

4 - Calendrier prévisionnel de la procédure

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à candidature : mercredi 08 avril 2026
- Date limite de réception des candidatures : jeudi 23 avril 2026 à 12 h 00
- Début d'exploitation : du 15 mai 2026 au 30 septembre 2026.

5 : Contenu du dossier de candidature

Les opérateurs intéressés doivent présenter un dossier obligatoirement composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature, indiquant nom et pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, les coordonnées du candidat, le nom du mandataire éventuel, la compréhension du contexte, la motivation et les expériences dans des activités analogues.
- Extrait Kbis ou statuts de la société ou enregistrement auprès de la Chambre des Métiers.
- Descriptif du projet : gamme de produits proposées, tarifs, services proposés, horaires d'ouverture, matériel installé (tables, chaises, structure accueillant la petite restauration...)
- Une présentation détaillée des moyens humains mobilisés (CV de la personne référente et CV des autres membres de l'équipe, ainsi que l'organisation de l'équipe pour réaliser les prestations).
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire.
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels.

La Mairie d'Alleverd peut demander des compléments d'information et des précisions.

6 - Redevance d'occupation

L'occupation du domaine public donnera lieu au versement d'une redevance.

Période saisonnière : 15 mai au 30 septembre

* Mai : 200 €

* Juin : 400 €

* Juillet : 700 €

* Août : 700 €

* Septembre : 400 €

7 - Remise des plis

Les candidats adressent leur proposition, par voie postale (par lettre recommandée avec avis de réception) ou la déposent en main propre à l'accueil de la Mairie d'Allevard (contre récépissé et aux heures d'ouverture de la mairie) à l'adresse suivante : MAIRIE D'ALLEVARD - Madame Martine KOHLY – Mairie - 1 Place de Verdun - 38580 ALLEVARD

Le dépôt des candidatures en version dématérialisée n'est pas autorisé.

Date limite de réception des candidatures : jeudi 23 avril 2026 à 12 h 00

Tous les plis arrivant après la date et heure limites indiquées ci-dessus, ne seront pas ouverts et ne seront donc pas analysés.

8 - Critères de sélection

Chaque candidature est notée sur 100 points. Les candidatures sont examinées au vu des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine de la restauration et motivation : **30 points**
 - CV de la personne référente, de son équipe : expérience dans des activités similaires

- Offre proposée : **60 points**
 - Organisation pour la réalisation des prestations
 - Gamme de produits et origine
 - Politique tarifaire (elle doit correspondre à la clientèle de la base de loisirs du Lac de la Mirande, aux tarifs correspondant à ceux pratiqués par des structures similaires)
 - Périodes et horaires d'ouverture (valorisation des périodes d'ouverture supérieures à celles indiquées dans le présent avis)
 - Politique environnementale et éco-responsable (vaisselle, gestion des déchets...)
 - Proposition de jeux d'animation (structure gonflable, trampoline, trottinette...)

- Critères environnementaux : **10 points**
 - utilisation de contenants recyclables ou réutilisables,
 - limitation des plastiques à usage unique,
 - tri et évacuation des déchets,
 - maintien de la propreté du site,
 - intégration paysagère de l'installation.

Après analyse au vu des critères énumérés ci-dessus, la Mairie d'Allevard sélectionne le projet ayant obtenu la meilleure note.

Des négociations pourront être engagées avec trois candidats au maximum (les trois candidats ayant obtenus les meilleurs notes).

9 - Classement de la procédure sans suites

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Mairie d'Allevard se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux candidatures reçues, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation en contrepartie.

10 - Renseignements techniques et administratifs

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public et aux caractéristiques techniques peut être demandée auprès de :

Anne DISCINI – Responsable Pôle Aménagement Urbain, Vie Economique, Tourisme

Mail : a.discini@allevard.fr